Programme d'action communautaire Socrates: enveloppe financière 1995-1999

1997/0103(COD) - 26/09/1997 - Communication de la Commission sur la position du Conseil

Dans son appréciation de la position commune du Conseil portant sur la modification du programme SOCRATES, la Commission annonce qu'elle n'est pas en mesure d'accepter la proposition du Conseil de limiter l'augmentation de la dotation budgétaire de 25 millions d'écus au lieu des 50 millions proposés par la Commission dans sa proposition initiale. Elle considère que les 900 millions d'écus qu'elle avait proposés constituaient un minimum absolu pour répondre aux objectifs et aux besoins de SOCRATES. Elle espère que la décision finale sera aussi proche que possible de cette proposition et que le texte sera adopté en temps utile pour faciliter sa mise en oeuvre à partir du début de l'année 1998.